

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 11 avril 2017 portant nomination des membres du jury des épreuves du concours spécial d'internat de médecine du travail au titre de l'année universitaire 2017-2018**

NOR : AFSN1730172A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article R. 632-53 relatif à l'accès aux formations du troisième cycle pour les médecins français ou ressortissants des autres États membres de l'Union européenne, des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération helvétique ou de la Principauté d'Andorre ;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;

Vu l'arrêté du 18 février 2005 relatif à l'organisation, à l'inscription, au programme, au déroulement, à la nature, à la pondération et à la procédure d'affectation du concours spécial d'internat de médecine du travail ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 portant ouverture du concours spécial d'internat de médecine du travail au titre de l'année universitaire 2017-2018,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du jury des épreuves du concours spécial d'internat en médecine du travail au titre de l'année universitaire 2017-2018 :

##### *1° En qualité de président de jury*

Pr Soulat (Jean-Marc).

##### *2° En qualité de vice-président du jury*

Pr Paris (Christophe).

##### *3° En qualité de membres titulaires*

Pr Gonzalez (Maria).

Pr Andujar (Pascal).

Pr Clin-Godard (Bénédicte).

Dr Philippon-Doutrelot (Catherine).

Dr Nisse-Ramond (Catherine).

Dr Caubet (Alain).

Dr Sari (Irène).

##### *4° En qualité de membres suppléants*

Dr Lodde (Brice).

Pr Druet-Cabanac (Michel).

Pr D'Escatha (Alexis).

Pr Bonneterre (Vincent).

Pr Charbotel (Barbara).

Pr Lehucher-Michel (Marie-Pascale).

Pr Libault Baldi (Isabelle).  
Pr Lasfargues (Gérard).  
Pr Quinton Fantoni (Sophie).

Article 2

Le chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 11 avril 2017.

*La directrice générale  
du Centre national de gestion,*  
D.TOUPILLIER